Label Forêt d’Exception® : L’Office National des Forêts renouvelle le label pour trois des forêts domaniales de la Métropole Rouen Normandie

Les trois forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray ont reçu le label Forêt d’Exception® lors de la cérémonie du 2 juin 2015. Celui-ci a été renouvelé en 2022 pour une durée de cinq ans, en reconnaissance de la forte dynamique d’engagement dont la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires font preuve dans le cadre du plan d’actions de la Charte Forestière de Territoire.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen et Marie Atinault, Vice-présidente en charge des transitions et innovations écologiques : *« Le renouvellement du label Forêt d’Exception® nous permet d’affirmer une fois de plus que nous disposons d’un patrimoine forestier hors du commun, un espace vaste de 25 000 hectares, riche en termes d’histoire, de paysages, de biodiversité… Car Rouen ambitionne d’être la Capitale du Monde d’après, il est plus que jamais de notre devoir d’être exemplaires dans sa gestion et sa valorisation. Ces forêts sont aussi un patrimoine immatériel inestimable, qui appuie autant notre candidature à être Capitale européenne de la culture 2028 que tout le bagage historique et culturel dont dispose le territoire. »*